

Nous sommes convaincus que le processus de développement sera renforcé si, d'office, nous envisageons les conséquences de nos actes sur l'environnement. De telles considérations sont positives, car elles nous permettent de choisir des schèmes de développement propres à encourager une utilisation judicieuse des ressources et de veiller à ce que de nouvelles pratiques ne détruisent pas les ressources sur lesquelles elles sont fondées. Au Canada, nous avons récemment élaboré à l'échelle du pays des lignes directrices qui prévoient la conduite d'une étude de l'incidence écologique avant la mise en oeuvre de nouveaux projets fédéraux. En outre, on envisage de plus en plus d'appliquer cette méthode aux projets de développement coopératif réalisés à l'étranger. Bien qu'elle ne découle pas directement de cette politique, l'enquête Berger constitue un exemple valable de cette approche. Cette enquête judiciaire, qui a duré trois ans, a étudié les conséquences sociales, économiques et écologiques de la construction d'un pipeline destiné à approvisionner les régions fortement peuplées du sud en pétrole et en gaz provenant du nord du Canada et de l'Alaska.

Le Canada se réjouit de ce que le PNUC encourage l'adoption de projets de développement sains. La Conférence sur la désertification, tenue à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977, constitue sans doute l'événement récent le plus significatif. La longue sécheresse qui a frappé le Sahel africain vers la fin des années 60 n'a pas manqué de graver dans l'esprit des membres de la communauté mondiale les conséquences fâcheuses d'une planification qui ne tient pas compte de la base des ressources naturelles. L'avancée du désert dans cette seule région a rendu inutilisables 650 000 kilomètres carrés de terre, jadis propice à l'agriculture et au pâturage. Le Programme de lutte contre la désertification, adopté par la Conférence, vise principalement, par le biais de mesures nationales et locales, à mettre fin à ce processus et, dans la mesure du possible, à utiliser le désert à des fins de mise en valeur. Il devrait s'ensuivre à plus long terme une amélioration des conditions de vie de 14 p. cent de la population mondiale qui habite les terres arides.

Nous reconnaissons que de nombreux pays aux prises avec des problèmes de désertification se trouvent aussi parmi les moins développés et que par conséquent, la collectivité internationale doit accepter sa responsabilité de mobiliser des ressources financières afin que les mesures qui s'imposent puissent être prises. Lors de la Conférence, un certain nombre de méthodes ont été proposées pour recueillir ces ressources indispensables. Le Canada est disposé à continuer à fournir une aide financière dans le cadre des programmes bilatéraux et multilatéraux existants. En juin dernier, le Canada a eu le privilège d'accueillir le Club des amis du Sahel, association officielle des principaux donateurs et des membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). À cette réunion, le Club a adopté une stratégie de développement économique à long terme et un programme d'action pour la région du Sahel sujette à la sécheresse. La première étape du programme (1978-1982) coûtera, d'après les estimations, trois milliards de dollars. Le succès de ce genre de financement se mesurera suivant les résultats. L'aide officielle consentie à la région en 1976 s'est élevée à environ 860 millions de dollars, soit presque le double de l'aide fournie en 1973.